

SESSION DU 12 FEVRIER 2019

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 12 février 2019, à 20 heures 30, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Claudine MOULIN, Gérard AMY, Evelyne LAFEUILLE, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal des 5 novembre et 18 décembre 2018 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, les comptes rendus des 5 novembre et 18 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

→ Investissements 2019 : Validation des projets / demandes de subventions :

↻ Réfection de la couverture de la Mairie :

Monsieur le Maire rend compte aux Elus du mauvais état de la toiture de la Mairie (des infiltrations d'eau ont été constatées à plusieurs reprises...).

Il présente le devis de l'entreprise DUFOIX pour la réfection complète de la couverture ; le montant des travaux s'élève à 43 106,35 €.

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de réfection de la couverture de la Mairie dans son intégralité ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès de l'Etat, du Département et de Chartres Métropole.

↻ Modification du Plan Local d'Urbanisme :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prévoir au budget une enveloppe globale de 5 000 € H.T. pour couvrir l'ensemble des frais (annonces légales, enquête publique, réunions, rémunération du commissaire enquêteur, frais de reproduction...) de modification du PLU ;
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2019 (urbanisme et cadre de vie) à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1 500 €.

↻ Liaison douce Bonville/Gellainville :

Monsieur le Maire rappelle aux Elus qu'ils ont accueilli favorablement lors du dernier Conseil Municipal, le projet d'aménagement d'une liaison douce entre Bonville et Gellainville. Ledit projet a été affiné depuis. Monsieur le Maire en présente les détails techniques : il s'agirait d'une bande de roulement en béton d'une largeur d'1m20 offrant un cheminement piéton tout en maintenant la circulation des engins agricoles.

Le montant des travaux s'élève à 125 350,00 € H.T. auquel il convient d'ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre soit un montant total de 135 378,00 € H.T.

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement d'une liaison douce entre Bonville et Gellainville tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ Aménagements sécuritaires rues de Corancez et de Brétigny :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 5 novembre 2018 par laquelle il sollicitait le Département pour lui proposer des aménagements sécuritaires sur les routes départementales RD150 (rue de Corancez) à Gellainville et RD 339-7 (rue de Brétigny) à Bonville ; de nombreuses réclamations parvenant en Mairie suite aux vitesses excessives constatées sur ces 2 axes départementaux.

Il présente aux Elus pour approbation, les propositions d'aménagement du Département ainsi que leurs estimations financières : 9 778,96 € H.T. pour la sécurisation de la rue de Brétigny (RD 339-7) et 3 237,30 € H.T. pour la rue de Corancez (RD150).

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les projets d'aménagements sécuritaires proposés par le Département sur la rue de Brétigny (RD 339-7) et sur la rue de Corancez (RD150) pour un montant total de 13 016,26 € H.T. ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Département et de Chartres Métropole.

➤ Création de voirie – impasse Saint-Louis :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la division des parcelles AC n°99 et AC n°100, il convient de créer une voirie (sur le chemin rural n°35) pour desservir les nouveaux lots à bâtir et d'aménager les trottoirs et les entrées charretières.

Il présente aux Elus le devis de l'entreprise TPCI dont le montant s'élève à 37 157 €. H.T.

Ayant ouï et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de création de voirie pour desservir les lots à bâtir issus de la division des parcelles AC n°99 et AC n°100 ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Département et de Chartres Métropole.

➔ Transformation des bâtiments municipaux en 2 logements : non application des pénalités de retard aux entreprises attributaires du marché :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'exonérer les entreprises attributaires du marché de transformation des bâtiments municipaux en 2 logements de l'intégralité des pénalités de retard dues.

➔ Travaux d'aménagement et de requalification de la RN154 en traversée de Bonville : non application des pénalités de retard aux entreprises attributaires du marché :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'exonérer les entreprises EIFFAGE ROUTE ET PARC ESPACE, attributaires du marché de requalification de la RN154 en traversée de Bonville, de l'intégralité des pénalités de retard dues.

➔ Attribution d'une subvention à l'association « Nos Anges » :

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ☞ **DECIDE** de verser une subvention de 1 300,00 € (mille trois cents euros) à l'association « Nos Anges ».

➔ Attribution d'une subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ☞ **DECIDE** de verser à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre la somme de 172,00€ (cent soixante-douze euros) en dédommagement des bleuets fournis à la Commune dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre 2018 ; bleuets que la Commune a redistribués gracieusement aux participants, le jour de la cérémonie.

La séance est levée à 22h35.